



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences envers les enfants dans le périscolaire

Question écrite n° 14256

Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves manquements et négligences à l'origine de violences envers les enfants dans le milieu périscolaire. Plus particulièrement à Créteil, de graves insuffisances de moyens entraînent l'embauche d'animateurs non formés et potentiellement dangereux auprès des enfants. Dans un reportage de M6 diffusé en novembre 2025, une journaliste enquêtrice a pu être recrutée comme animatrice périscolaire à Créteil en seulement huit minutes, sans qualification, sans aucune expérience et sans vérification du casier judiciaire. Elle a été affectée dans une école ULIS, auprès d'enfants en situation de handicap, sans aucune formation. Cette situation s'inscrit dans un contexte national où le périscolaire est au cœur de faits extrêmement graves : agressions sexuelles allant jusqu'au viol, violences psychologiques, maltraitements, négligences, etc. Le collectif SOS Périscolaire recense au minimum 420 incidents dans toute la France depuis 2021 et presque tous les départements sont concernés. Ces données restent toutefois incomplètes, tous les signalements n'étant pas recensés et toutes les agressions ne faisant pas systématiquement l'objet de déclarations. De plus, la gestion des signalements est elle aussi particulièrement problématique : ainsi, un animateur du 7e arrondissement, signalé par plusieurs parents en septembre 2025 pour des faits « à caractère sexuel » sur des enfants, n'a pas été sanctionné mais simplement déplacé dans un autre arrondissement. Aujourd'hui, ce même animateur fait l'objet de trois plaintes pour viol sur mineurs et sera prochainement jugé. D'après le directeur des centres de formation aux métiers de l'animation, jusqu'à 90 % des animateurs en activité ne disposent pas d'un diplôme d'État. Le secteur de l'animation périscolaire, où les enfants peuvent passer presque autant de temps qu'en classe chaque jour, est depuis des décennies considéré comme secondaire. L'austérité budgétaire et le manque de moyens créent une situation dans laquelle l'État n'est plus en mesure d'accueillir dignement les enfants dans un environnement sûr et propice à leur épanouissement. Dès lors, elle lui demande s'il compte mettre en œuvre les moyens nécessaires pour professionnaliser et structurer le secteur de l'animation périscolaire, afin de mettre fin au recrutement d'agents non formés et non qualifiés ; il est également urgent d'adopter une politique de tolérance zéro envers les animateurs faisant l'objet de signalements pour comportements inappropriés avec des enfants et de les suspendre immédiatement.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14256

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3023